

A 9020

18 AOUT 2005

85 B 812

INPI

SOCIETE LABERENNE LAFFONT
Société Anonyme au capital de 45734,71 Euros
Siège Social : 8, rue Jacques Babinet 31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 333 321 628

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 6 JUILLET 2005**

L'an deux mille cinq,
Le 6 juillet,
A dix heures,

Les actionnaires de la société SOCIETE LABERENNE LAFFONT, société anonyme au capital de 45734,71 Euros, divisé en 3000 actions de 15,2449 Euros chacune, dont le siège est 8, rue Jacques Babinet, 31100 TOULOUSE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 8, rue Jacques Babinet 31100 TOULOUSE, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre LAFFONT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean LABERENNE et Madame Anne LAFFONT, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Gilles BERNAT est désigné comme secrétaire.

Monsieur Christian CANS, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3000 actions sur les 3000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée tous les documents prévus par la loi.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Georges COURONNE, demeurant 36 RUE SAINT LUC 31400 TOULOUSE, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Georges COURONNE, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

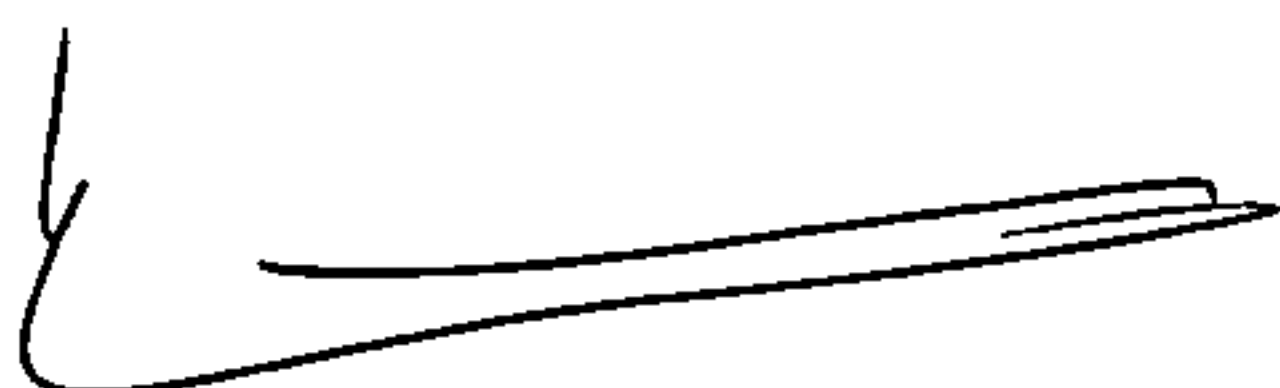
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

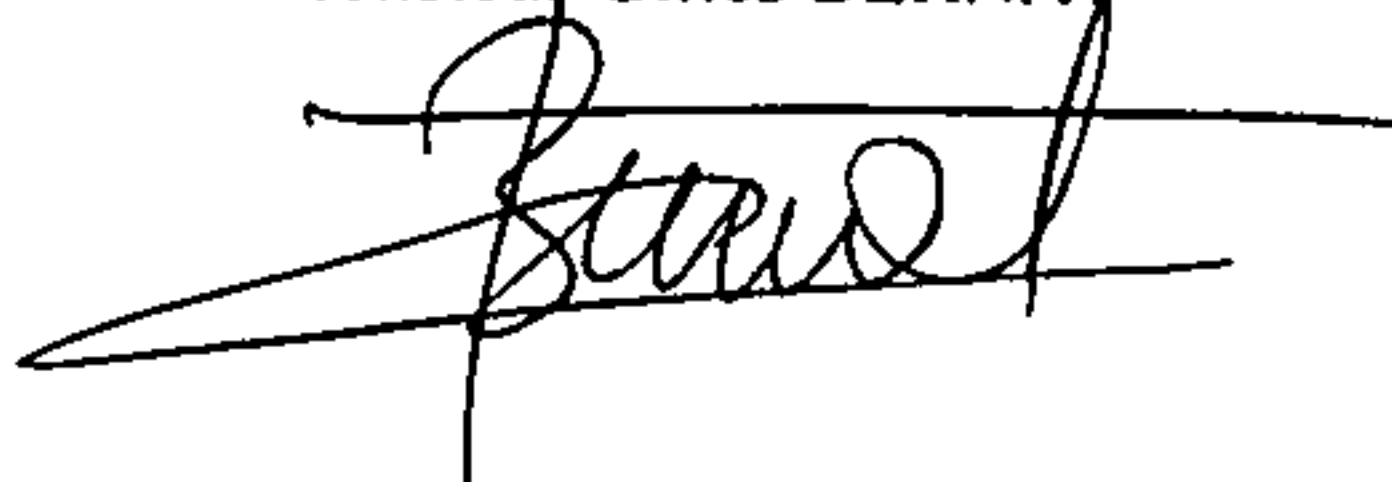
Le Président
Monsieur Pierre LAFFONT



Les Scrutateurs
Monsieur Jean LABERENNE



Le Secrétaire
Monsieur Gilles BERNAT



Madame Anne LAFFONT



SOCIETE LABERENNE LAFFONT
Société Anonyme au capital de 45 734,71 Euros
Siège Social : 8, rue Jacques Babinet 31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 333 321 628

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 juillet 2005

L'an deux mille cinq,

Le 6 juillet,

A neuf heures,

Les administrateurs de la société SOCIETE LABERENNE LAFFONT se sont réunis en Conseil, 8, rue Jacques Babinet 31100 TOULOUSE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Pierre LAFFONT
Monsieur Jean LABERENNE
Monsieur Maurice ALBAREL

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Pierre LAFFONT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean LABERENNE remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Directeur Général délégué,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président informe le Conseil de la décision de Monsieur Jean LABERENNE de renoncer à ses fonctions de Directeur Général délégué de la Société et lui donne lecture de sa lettre de démission.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de sa démission.

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

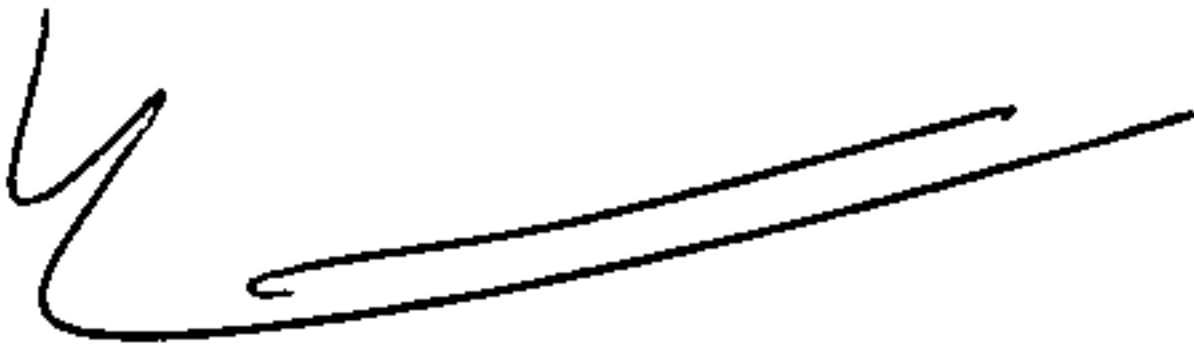
Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte, à l'unanimité, de la démission en qualité de Directeur Général délégué de la Société de Monsieur Jean LABERENNE, à compter de ce jour, et précise qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Pierre LAFFONT ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'U' followed by a long horizontal stroke.

Le Président

A handwritten signature in black ink, featuring a large, bold, stylized 'A' or 'H' shape with multiple horizontal strokes.